

DÉPARTEMENT
DES ARDENNES

ARRONDISSEMENT
ET CANTON
DE RETHEL

COMMUNE
DE
COUCY

Séance du 31 janvier 2011

Présidence : David POTIER, Maire

Présents : Thérèse RIVA, Francine CONNOT, Laurence COULMY, Gilles MAILLARD, Daniel LAMBERT, Denis FOSSIER

Absents Excusés : Emmanuel SIMON, Nadine DELSUC
Andrée LARCHER

Secrétaire de séance : Denis FOSSIER

La séance débute à 19H00 par la lecture et l'approbation du compte rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal

Requalification des chemins ruraux

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de requalifier certains chemins ruraux en voirie communale.

En effet, le Conseil Général demande à la commune d'inscrire le Chemin de la Fosse des Champs en voie communale afin de percevoir une subvention pour les travaux d'aménagement en cours.

Les chemins ruraux appartiennent au domaine privé de la commune et ne bénéficient pas de la même réglementation que les voies communales.

Il convient de reclasser les chemins suivants en voiries communales :

- Le Chemin de la Fosse des Champs de l'entrée route de Rethel au croisement de la ruelle des Vergers.
- Le Chemin Rural N° 4 de l'entrée route de Rethel à la limite de propriété parcelle cadastrée B1 n°11
- La Ruelle Prudhomme et la rue du Four
- La Rue des Coutures jusqu'à la limite de propriété cadastrée D1 n°37

Après en avoir discuté, les membres du Conseil Municipal valident ces modifications.

Vote à l'unanimité

Délégation au Maire de l'autorisation de signature des conventions de mise à disposition du personnel et des biens dans le cadre de la Communauté de Communes

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre des transferts de compétences scolaires à la Communauté de Communes du Rethémois il est nécessaire de prendre les délibérations suivantes :

- Transfert du personnel des écoles
- Convention de mise à disposition du personnel communal pour le temps de travail hebdomadaire consacré aux écoles
- Convention de mise à disposition des locaux scolaires
- Délégation au Maire de signature pour toutes pièces administratives se rapportant à ces délibérations

Après en avoir discuté, les membres du Conseil Municipal acceptent ces délibérations.

Vote à l'unanimité

Travaux 2011

Le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de faire des demandes de subventions avant fin février pour financer les projets suivants qui seront réalisés en fonction des subventions obtenues :

- Travaux d'aménagement secteur de la Mairie pour 226 825.71 € HT
- Travaux voiries (Traverse de Novy/ Bordures rue Jean-Jaurès/ Bordures Lotissement le Gué) pour 12 535 € HT
- Raccordement électrique du Bâtiment Communal de Coucy 2 pour 1 493.24 € HT
- Chauffage école de Coucy 2 pour 8 871 € HT
- Chauffage école Coucy 1 et logement pour 1 195.50 € HT
- Nettoyage et remise en peinture de la Toiture de la Mairie pour 3 250 € HT
- Travaux prévisibles liés à la réflexion autour des perspectives de création d'un commerce de proximité

Vote à l'unanimité

ERDF convention de servitudes

Le Maire informe les membres du Conseil qu'il a accepté que la nouvelle armoire électrique alimentant le Chemin de la Fosse des Champs soit installée sur une parcelle lui appartenant. Il précise qu'il ne perçoit aucune indemnité et que cette mise à disposition de terrain est faite à titre gratuit. Dans le cadre de la transparence nécessaire à ce type d'action, il ajoute que la convention signée entre lui et ERDF qui précise qu'il n'y a pas d'indemnisation sera affichée en mairie pendant 2 mois et mise à disposition du public

Vote à l'unanimité

Questions diverses

Pour information, la Coopérative de Juniville a entrepris des travaux de démolition à Coucy 2. Actuellement aucun projet de reconstruction n'a été déposé.

La séance est levée à 20 h 15